

Parcours / Programme de formation à la catégorie B du permis de conduire

1) Préambule

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- si le PTAC de la remorque est \leq à 750 kg
- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est \leq à 3,5 tonnes

2) Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement.

L'objectif est d'amener également tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

La formation doit donc permettre à tout usager :

- de prendre conscience des facteurs de risques.
- d'assimiler les règles et les comportements à adopter.
- de comprendre les interactions entre différents facteurs dont l'interaction entre l'homme - le véhicule - l'environnement.
- de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.
- d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses.

...

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Les formateurs et enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière sauront vous guider.

3) L'organisme de formation

Ecole de conduite LANDRIEU :

- Siège social - 12 place des Oiseaux - 85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF / 02.51.31.10.85 /
ecoledeconduitemlandrieau@gmail.com / Agrément E1808500020
- ATLANT'VIE - BELLEVILLE-SUR-VIE - 85170 BELLEVIGNY.
Agrément E0208503860
- Centre Commercial Les Garennes - Rue St André - 85190 VENANSAULT.
Agrément E1708500020
- 55 Bd des 2 Moulins - 85170 LE POIRÉ-SUR-VIE.
Agrément E2108500080

4) Les pré-requis : avoir minimum 17 ans et être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

5) Le public visé : Tout public

6) La durée de la formation : 20 heures (minimum légal obligatoire)

7) Les objectifs de la formation

Une évaluation de départ obligatoire est réalisée en voiture afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

A la suite de l'évaluation et selon la réglementation en vigueur, nous proposons le parcours spécifique suivant :

Une formation théorique

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code collectifs sur les thèmes :

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement...

Des cours collectifs spécifiques sur les thèmes :

- Les distracteurs
- L'alcool
- La vitesse
- La circulation routière: croiser / dépasser - Priorités - Arrêts stationnement - Feux ...
- La signalisation : panneaux, marquages...
- La conduite - : Les prises d'information, d'analyse et de décision, diverses situations
- Les infractions, permis à point
- Les premiers secours
- Le véhicule : mécanique- fonctionnement - entretien - équipements...
- L'écomobilité - l'éco-conduite ...

Lors de séquences collectives animées de 3 heures en moyenne organisées et réparties chaque semaine sur les sites suivants et selon les heures ci-après.

Et/ou lors des stages code qui ont lieu à chaque période de vacances scolaires où sont dispensées 15 heures.

| MOULLERON-LE-CAPTIF 12 place des Oiseaux | BELLEVIGNY Centre Commercial ATLANT'VIE | VENANSAULT Centre Commercial Les Garennes | LE POIRÉ-SUR-VIE 55 boulevard des 2 Moulins |
|--|--|--|--|
| Le lundi De 18H30 à 19H30 | Le mardi De 17H45 à 18H45 | Le mercredi De 18H30 à 19H30 | Le lundi De 17H15 à 18H15 |
| Le mercredi et jeudi De 17H15 à 18H15 | Le jeudi De 18H30 à 19H30 | Le vendredi De 17H15 à 18H15 | Le mardi De 19H00 à 20H00 |
| Le samedi De 10H00 à 11H00 | Le vendredi De 18H30 à 19H30 | Le samedi De 11H30 à 12H30 | Le mercredi De 16H00 à 17H00 |
| | | | Le samedi De 11H15 à 12H15 |

Un accès internet au service « PASS ROUSSEAU B » est proposé à chaque élève. Des fiches pédagogiques sur certains thèmes abordés sont également remises aux élèves.

Une formation pratique en cours individuel

comprenant mise en situation et de la théorie de la conduite avec le programme suivant :

| Programme de formation détaillé | |
|--|---|
| Compétences générales | Compétences |
| 1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul | <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. - Démarrer et s'arrêter. - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures. - Utiliser la boîte de vitesses. - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire. - Regarder autour de soi et avertir. - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité. |
| 2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales. | <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. - Adapter l'allure aux situations. - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. - Tourner à droite et à gauche en agglomération. - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau. |
| 3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers | <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et maintenir les distances de sécurité. - Croiser, dépasser et être dépassé. - Passer des virages et conduire en déclivité. - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau. |
| 4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique <i>Formation pratique sur tous types de routes.</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome. - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence. - Pratiquer l'éco-conduite. |

Un atelier collectif sur les « vérifications mécaniques et premiers secours » est dispensé lors de chaque formation.

Des supports pédagogiques expliqués par l'enseignant (e) sont remis à chaque stagiaire.

A la fin de la formation, l'enseignant (e) réalise à l'élève un examen blanc de conduite en se basant sur la grille d'évaluation type examen ; le but étant à l'enseignant (e) de dresser un bilan avec le stagiaire sur les situations rencontrées et/ou les erreurs commises.

8) Les épreuves d'examen

1 - L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen. Le jour de l'épreuve le candidat doit se munir obligatoirement d'une pièce d'identité en cours de validité.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions. Le résultat est communiqué à l'école de conduite par mail normalement dans la journée.

2 - L'examen pratique

L'épreuve pratique est réalisée par un inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes.

Le candidat sera évalué sur les compétences suivantes : Connaître et Maîtriser son véhicule / Appréhender la route / Partager la route avec les autres usagers / Autonomie, conscience du risque / Conduite respectueuse.

- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire (CEPC).
-

La présentation du livret d'apprentissage numérique par le candidat est obligatoire.

Un (e) enseignant (e) de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves lors de l'épreuve pratique.

Le résultat sera disponible 24/48 heures après le passage de l'examen (week-end et jours fériés non inclus). L'école de conduite en sera informé. Le candidat pourra visualiser le détail de son bilan de compétences avec son résultat sur son compte RdvPermis (permisdeconduire.gouv.fr).

Si le résultat est favorable, le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire pendant 4 mois à compter de la date d'examen. En cas de contrôle routier par les forces de l'ordre, ce certificat devra être présenté en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette.